

CORIS BANK

PRÊT SCOLAIRE
DES ETUDES FINANÇÉES, UN AVENIR SÉCURISÉ

La Banque Autrement
https://logos.coris.bank

0% TAUX

1^{er} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2026
JUSQU'À 5 FOIS LE SALAIRE NET
SUR 12 MOIS

*Offre soumise à conditions

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 440 du jeudi 09 Juillet 2026 / Prix : 250 F CFA

P.5

Ecobank Togo décrypte les règles des opérations financières transfrontalières

NOUVELLE SESSION DU COMITÉ DE CONCERTATION ETAT - SECTEUR PRIVÉ P.3

04 inquiétudes majeures

INTERVIEW

P.6&7

Dominique Nyazozo : « Le bilan du Port Sec de la PIA est très encourageant »

BERRAF AU TOGO

P.4

L'ACNOA salue les avancées du Mouvement Olympique National

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

Tous à l'école
Offrez leur une année scolaire sereine

Remboursement **13 mois**

Jusqu'à **5 mois** de salaire

Réponse Express

2-421 pour les remboursements de 421 pour les remboursements directs

f in @ x

PRÊT SCOLAIRE

DES ETUDES FINANÇÉES, UN AVENIR SÉCURISÉ

*Offre soumise à conditions

0 TAUX
0%

1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2026

JUSQU'À 5 FOIS LE SALAIRE NET

SUR 12 MOIS

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>



NOUVELLE SESSION DU COMITÉ DE CONCERTATION ETAT - SECTEUR PRIVÉ

04 inquiétudes majeures

Le Comité de concertation Etat - Secteur Privé (CCESP) a tenu une nouvelle session lundi dernier à Lomé. Les travaux ont porté sur l'état d'avancement des réformes et les préoccupations du secteur privé, notamment les entreprises. Les échanges ont permis d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre, afin de renforcer la compétitivité des entreprises et de poursuivre l'amélioration du climat des affaires au Togo. Deux communications ont eu lieu sur la conjoncture et l'environnement.

Nicolas EDORH



Le CCESP s'affirme progressivement comme un mécanisme efficace de dialogue et de recherche de solutions concertées aux préoccupations des entreprises. Depuis, le

de télécommunications, de l'Internet et de la Communication Electronique (TETIC) pour laquelle le ministre Barcola avait pris l'engagement lors de notre dernière séance avec l'Office



secteur privé se réjouit des avancées enregistrées grâce à cette dynamique de dialogue. Ces progrès concernent la mise en place des comités de concertation régionaux, la prise en compte de certaines propositions du secteur privé en matière fiscale, les efforts consentis par les pouvoirs publics pour maintenir un climat propice à l'investissement, l'accompagnement des réformes économiques et une meilleure prise en compte des préoccupations des entreprises.

Lors de sa session du 6 juillet 2026, le secteur privé a relevé des défis importants, dans un contexte économique marqué par de profondes mutations.

« Nous pensons notamment à la mise en place effective des commissions de recours, à l'accélération du règlement de la dette intérieure, ainsi qu'au règlement de la question relative aux Taxes sur les entreprises

Togolais des Recettes d'apporter une solution dans les meilleurs délais », a déclaré Laurent Tamegnon, président du Conseil National du Patronat (CNP-TOGO), au nom du secteur privé.

En clair, le président du CNP-TOGO a soumis quatre préoccupations majeures à l'attention du gouvernement : la mise en place effective des commissions de recours ; l'accélération du règlement de la dette intérieure ; le règlement de la question relative aux taxes sur les entreprises de télécommunications et de l'Internet et de la communication électronique (TETIC) ; l'augmentation des prix de location des terrains dans la zone portuaire, une situation qui « suscite de vives inquiétudes au sein des entreprises concernées.

« Par ailleurs, nous souhaitons attirer l'attention de Monsieur le ministre sur



une préoccupation majeure exprimée par les opérateurs économiques du port

j'ai reçu tous les noms, ces commissions de recours seront mises en place. Par

évaluations et de l'intégration environnementale. Dans sa présentation, il a insisté sur la



autonome de Lomé, relative à l'augmentation des prix de location des terrains dans la zone portuaire. Cette situation suscite de vives inquiétudes au sein des entreprises concernées. Et mérite une attention particulière », a-t-il ajouté, après avoir adressé ses félicitations et reconnaissance à l'ancien président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo, Jonas Daou pour son engagement et sa précieuse contribution aux travaux du CCESP et ses vœux de plein succès à son successeur, Charles Gafan.

Pour le ministre des Finances et du Budget, Georges Barcola, l'engagement du secteur privé aux côtés de l'État reste déterminant. En réponse aux préoccupations évoquées lors de cette session, il a donné les précisions suivantes : « concernant les commissions de recours, ce sont des organes qui permettent de régler les litiges en toute impartialité. C'est ce matin seulement que j'ai reçu la dernière proposition de noms. Maintenant que

rapport à la dette intérieure, elle constitue un frein pour le développement des entreprises. Nous avons commencé un travail d'apurement et je vous rassure que ces efforts seront poursuivis pour que cette question soit drainée d'ici la fin de l'année. Sur les TETIC, la question a été résolue. Le Togo est en avance sur la question des TETIC dans la région. Ce que l'État togolais a concédé à ces entreprises est au-delà de ce qui se fait ailleurs. Sur les loyers au Port Autonome de Lomé, j'avoue honnêtement que je ne connaissais pas le problème du port. Je vais me renseigner pour bien comprendre avant de pouvoir répondre. »

La session a été marquée par deux communications, notamment celle sur la conjoncture économique présentée par le Directeur Général des Affaires Economiques ainsi que sur l'évaluation environnementale et enjeux climatiques : contraintes, opportunités et défis dont la présentation a été assurée par le Directeur des

nécessité d'intégrer les enjeux climatiques dans les politiques économiques. Il a présenté les contraintes auxquelles font face les entreprises, mais aussi les opportunités liées aux financements verts et à une compétitivité durable.

Le Comité de concertation Etat - Secteur Privé est un cadre de dialogue qui permet de porter les préoccupations des entreprises, suivre les réformes engagées et contribuer à la construction d'un environnement des affaires toujours plus compétitif et attractif.

VISITE DE MUSTAPHA BERRAF AU TOGO

L'ACNOA salue les avancées du Mouvement Olympique National

En visite officielle au Togo, le Président de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), s'est félicité des progrès enregistrés par le Comité National Olympique et la Commonwealth Games Association (CNO-CGA-TOGO), dirigé par Deladem Akpaki.

Accompagné du Secrétaire général de l'ACNOA, Ahmed Abou Elgasim Hashim, du Trésorier Général, Abhu Gumel et d'un Conseiller de l'institution, Mustapha Berraf a échangé avec des présidents des fédérations nationales sportives ainsi que les acteurs du Mouvement Olympique, avant de faire une visite du siège du CNO-CGA Togo actuellement en rénovation.

Le président de l'ACNOA a profité de cette mission au Togo pour délivrer un message fort sur l'avenir du sport africain et la place du continent au sein du mouvement olympique mondial. « L'Afrique, au lieu de quémander, doit s'imposer. Il faut passer de demandeurs à décideurs », a-t-il déclaré. « Je suis content d'être à Lomé et de pouvoir échanger avec vous. Le

président du Comité National Olympique du Togo est un jeune d'une grande probité intellectuelle et morale qui aime le sport et le Mouvement Olympique », a indiqué Mustapha Berraf.

Au cours de son séjour, Mustapha Berraf a constaté l'évolution des travaux de rénovation du siège du CNO-CGA Togo. Il s'est dit particulièrement impressionné par la qualité de la réalisation.

Le président de l'ACNOA a félicité le CNO-CGA-Togo et son président pour cette initiative qu'il considère comme un symbole concret de bonne gouvernance, de vision stratégique et d'une gestion responsable des ressources mises à la disposition du Mouvement



Olympique National.

De son côté, le président du CNO-CGA-Togo a remercié Mustapha Berraf et sa délégation pour l'honneur de cette visite à Lomé. Deladem Akpaki, a précisé que le continent possède désormais les compétences, les talents et l'expérience nécessaires pour contribuer efficacement à la transformation du mouvement olympique mondial. « L'Afrique ne doit plus seulement participer, elle doit aussi proposer, inspirer et influencer. Elle doit faire entendre sa voix, affirmer

ses priorités et mettre son savoir-faire au service de la transformation du mouvement olympique international », a-t-il laissé entendre. « Votre engagement, votre expertise, votre expérience, votre leadership et votre parfaite connaissance des réalités du sport africain et international font de vous le porteur crédible et légitime de cette ambition collective », a souligné Deladem Akpaki.

Par rapport au chantier du siège du CNO-CGA-Togo, Deladem Akpaki a sollicité la poursuite

de l'accompagnement de l'ACNOA, afin de finaliser les travaux et l'équipement des installations.

Il a enfin réaffirmé le soutien total du Mouvement Olympique togolais à toutes les initiatives de l'ACNOA visant à promouvoir le développement du sport sur le continent.

Mustapha Berraf est un ancien basketteur, membre de l'équipe nationale de basketball de l'Algérie et du continent africain. Il fut président du Comité Olympique et Sportif Algérien de 1996 à 2013, vice-président de l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO), puis président de l'ACNOA depuis 2018.

Depuis 2019, il est également membre du Comité International Olympique (CIO).

AFRIQUE – CRISE AU MOYEN-ORIENT

Les Etats membres de l'APA appellent à une réponse concertée

Face aux répercussions de la crise au Moyen-Orient, les États membres de l'Alliance politique africaine appellent à une réponse concertée. Réunis à Lomé au Togo, les ministres des Affaires étrangères ont adopté une déclaration finale qui place la souveraineté économique, la sécurité et le dialogue au cœur des priorités du continent.

La déclaration finale de la conférence ministérielle extraordinaire de l'Alliance politique africaine tenue à Lomé au Togo marque une nouvelle étape dans la réflexion stratégique du continent face aux bouleversements géopolitiques internationaux.

Les ministres estiment que la crise au Moyen-Orient dépasse désormais le seul cadre régional et produit des conséquences directes sur les économies africaines, notamment à travers les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la volatilité des marchés énergétiques, les tensions inflationnistes, les difficultés d'accès aux intrants agricoles

ainsi que les risques croissants pour la sécurité alimentaire et la stabilité des États africains. Les ministres soulignent également que la proximité géographique entre l'Afrique et le Moyen-Orient renforce les enjeux sécuritaires pour le continent.

« Nous avons aussi souligné l'engagement des États d'Amérique de la République islamique d'Iran en faveur du dialogue et de la recherche de solutions pacifiques que nous avons encouragées, que ce dialogue soit maintenu et que cette dynamique positive, dans l'intérêt de la stabilité régionale et internationale, soit soutenue », a affirmé Robert Dussey, ministre togolais des Affaires Étrangères.



Au-delà du constat, les Etats africains appellent à une réponse coordonnée alors que la crise a déjà fait bondir les prix du pétrole de 31,8 % et ceux des engrais de 33,4 %, avec une dépréciation monétaire observée dans 29 pays. Ils misent sur l'accélération de la ZLECAf, le renforcement de la souveraineté énergétique, de la production agricole et de l'industrialisation pour limiter un recul de la croissance africaine estimé à 0,2 point si le conflit se

prolonge. L'objectif est de consolider la résilience d'un continent où 32 pays ont accéléré leur croissance en 2025, dont 22 affichant un taux supérieur à 5%.

« Nos travaux, comme vient de le dire le ministre des Affaires étrangères de l'Angola, ont permis de dresser une lecture africaine partagée de la crise actuelle au Moyen-Orient et de ses répercussions sur notre continent, d'examiner les réponses stratégiques adaptées à l'ampleur des impacts et

d'engager un dialogue fécond avec les États du Moyen Orient qui ont fait de précieuses contributions à l'occasion de cette conférence », a indiqué Antonio Tete, ministre angolais des Relations Extérieures.

La Déclaration de Lomé réaffirme enfin le choix du dialogue et de la coopération comme fondements de l'action diplomatique africaine. Elle prévoit la création d'un Cadre de dialogue stratégique Afrique-Moyen-Orient destiné à renforcer les consultations entre les deux régions sur les questions de paix, de sécurité, d'énergie, de commerce et de développement économique. Pour les États membres de l'Alliance politique africaine, cette initiative doit permettre à l'Afrique de mieux anticiper les crises internationales, de défendre ses intérêts stratégiques et de parler d'une voix plus unie sur la scène mondiale.

FORUM AVEC LES CLIENTS CORPORATE BANKING ET COMMERCIAL BANKING

Ecobank Togo décrypte les règles des opérations financières transfrontalières

Dans un contexte où les échanges internationaux s'intensifient et où les exigences réglementaires se renforcent, Ecobank Togo a organisé le 25 juin dernier un forum d'information réunissant plus de 210 représentants d'entreprises autour des enjeux des opérations financières avec l'étranger. L'initiative, conduite en partenariat avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et l'Office togolais des recettes (OTR), vise à renforcer la conformité et la compétitivité des acteurs économiques

Les entreprises togolaises sont de plus en plus nombreuses à développer des relations commerciales au-delà des frontières nationales. Importations de matières premières, exportations de produits finis, règlements de fournisseurs ou de partenaires internationaux : autant d'opérations désormais soumises à un cadre réglementaire précis au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). C'est pour accompagner cette évolution qu'Ecobank Togo a réuni plus de 210 représentants d'entreprises, issus de ses clientèles Corporate Banking et Commercial Banking, autour d'une séance d'échanges consacrée au Règlement relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'UEMOA.

Organisée avec la

participation d'experts de la BCEAO et de l'Office togolais des recettes (OTR), la rencontre avait pour ambition d'aider les entreprises à mieux comprendre les obligations qui encadrent les transactions financières internationales. Les échanges ont permis de clarifier les exigences documentaires applicables aux transferts de fonds vers l'étranger, les procédures prévues par la réglementation communautaire ainsi que les bonnes pratiques destinées à sécuriser les opérations d'importation, d'exportation et les règlements des partenaires commerciaux internationaux.

Au-delà des aspects réglementaires, les participants ont pu soumettre directement leurs préoccupations aux institutions compétentes, favorisant un dialogue



concret entre les entreprises, les autorités de régulation et le secteur bancaire.

À l'ouverture des travaux, Estelle Akue-Komlan, Directrice générale d'Ecobank Togo, a insisté sur l'importance stratégique de la conformité dans un environnement économique mondialisé. Selon elle, le respect des exigences réglementaires ne constitue plus seulement une obligation administrative, mais devient un véritable facteur de confiance pour les partenaires commerciaux et un atout de compétitivité pour les entreprises opérant à l'international.

La dirigeante a également rappelé que le rôle d'une banque ne se limite plus à la fourniture de services financiers, mais consiste aussi à accompagner les entreprises

dans la compréhension d'un environnement réglementaire en constante évolution.

Les représentants de la BCEAO et de l'OTR ont, pour leur part, détaillé les principales dispositions du règlement communautaire et répondu aux nombreuses interrogations des chefs d'entreprise.

Cette interaction a permis d'apporter des précisions sur les procédures applicables aux opérations financières extérieures et de lever plusieurs zones d'incertitude auxquelles sont confrontés les opérateurs économiques dans leurs activités quotidiennes.

Pour les participants, cette proximité avec les autorités compétentes constitue un atout pour mieux anticiper les exigences réglementaires

et sécuriser leurs transactions internationales. A travers cette initiative, Ecobank Togo confirme sa volonté de jouer un rôle d'accompagnateur du secteur privé dans un contexte marqué par l'accélération des échanges commerciaux et l'intégration économique régionale.

En favorisant la diffusion de l'information réglementaire et le dialogue entre les entreprises, les autorités monétaires et fiscales, la banque entend contribuer à une meilleure appropriation des règles applicables aux opérations financières internationales. Une démarche qui s'inscrit dans une ambition plus large : permettre aux entreprises togolaises d'évoluer dans un environnement plus sécurisé, plus transparent et davantage conforme aux standards de l'UEMOA, tout en renforçant leur capacité à saisir les opportunités offertes par les marchés internationaux.

TRANSPORT AÉRIEN

Le Togo réduit les frais d'installation des compagnies aériennes

Une compagnie aérienne qui souhaite s'implanter au Togo ne déboursa plus que 3,5 millions FCFA, soit environ 6 100 dollars, contre près de 200 millions FCFA auparavant. Cette baisse d'environ 98 % des frais administratifs d'installation a été annoncée par le colonel Idrissou Ahabou Abdou, Directeur Général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), en marge de la première réunion du Comité de supervision économique du transport aérien de la CEDEAO (ECATEOC), organisée à Lomé les 2 et 3 juillet.

En abaissant aussi radicalement le ticket d'entrée sur son marché, Lomé espère attirer de nouveaux transporteurs, intensifier la concurrence et, à terme, faire baisser le prix des billets pour les voyageurs.

Le pays affiche ouvertement son ambition de devenir la destination la plus accessible

d'Afrique de l'Ouest pour l'installation de nouvelles compagnies aériennes.

Selon Sika Finance, la mesure togolaise dépasse largement les engagements pris au niveau communautaire. L'acte additionnel adopté par la CEDEAO en décembre 2024 prévoit la suppression de plusieurs taxes sans lien



direct avec le transport aérien ainsi qu'une baisse d'au moins 25% des redevances passagers et de sécurité. Devant la presse, le patron de l'ANAC a d'ailleurs fait remarquer que

son pays était allé bien au-delà des 25 % recommandés par l'organisation régionale sur les redevances passagères.

Des observateurs du secteur

invitent toutefois à la prudence. Réduire les frais d'entrée constitue un signal fort, mais ne suffira pas à lui seul pour convaincre les grandes compagnies d'inscrire Lomé à leur programme de vols. Des redevances aéroportuaires compétitives, un carburant à prix raisonnable, des procédures douanières fluides et surtout une demande de solide, à portée par les voyageurs d'affaires, les touristes et la diaspora, restent des conditions indispensables. Dans le transport aérien, rappellent-ils, ce sont, avant tout, les sièges remplis qui font venir les avions.

PAROLE AU DIRECTEUR DES RELATIONS STRATÉGIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PIA

Dominique Nyazozo : « Le bilan du Port Sec de la PIA est très encourageant »

Directeur des Relations Stratégiques et du Développement de la PIA, Dominique Nyazozo évoque les potentialités et atouts de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA). Dans cette interview, il revient sur « le Port Sec de la PIA qui participe à l'ambition nationale de faire du Togo, un hub logistique, industriel et commercial de référence en Afrique de l'ouest ».



opérationnels des industriels installés au sein de la PIA. L'idée était de leur permettre de disposer, à proximité immédiate de leurs unités de production, d'un dispositif facilitant les opérations d'importation, d'exportation,

contre 52 703 EVP en 2024, soit une croissance de près de 70 %. Cette évolution traduit l'augmentation des flux conteneurisés, le renforcement des opérations de dédouanement, ainsi que la montée en puissance

performance opérationnelle.

Quels sont les délais administratifs pour les utilisateurs du Port Sec ? Y a-t-il des défis en ce sens ?

L'un des principaux atouts du Port Sec de la PIA réside dans la proximité des services administratifs et techniques impliqués dans le traitement des marchandises. La présence sur site ou la mobilisation coordonnée des services concernés, notamment la Douane, les services phytosanitaires et les autres administrations compétentes, permet d'accélérer les formalités et d'offrir aux usagers un cadre opérationnel plus fluide.

Lorsque les documents sont complets et conformes, les formalités administratives peuvent généralement être réalisées dans un délai de 1 à 3 jours, selon la nature des marchandises, le régime douanier applicable, le mode d'enlèvement et les contrôles requis.

Bien entendu, certains défis subsistent. Ils concernent principalement les délais de transfert entre le port maritime et le port sec, la coordination entre les différents acteurs de la chaîne logistique, ainsi que la digitalisation complète de certains processus administratifs et opérationnels.

Cependant, en étroite collaboration avec les autorités publiques, les administrations concernées et nos partenaires privés, nous poursuivons nos efforts pour améliorer continuellement l'expérience des usagers, renforcer la prévisibilité des opérations et réduire davantage les délais de passage des marchandises.

Quelles sont vos perspectives de croissance pour les prochaines années ?

Nos perspectives de croissance sont ambitieuses et s'inscrivent dans la dynamique de montée en puissance de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé et du positionnement logistique du Togo.

Notre premier objectif est d'accroître progressivement les volumes traités, aussi bien à l'import qu'à l'export, avec une ambition de porter l'activité du Port Sec à



Comment est-ce que le Port Sec de la PIA s'insère dans l'écosystème logistique au Togo ?

Le Port Sec de la PIA est une infrastructure logistique stratégique intégrée à la Plateforme Industrielle d'Adétikopé. Il a été conçu pour accompagner la transformation logistique et industrielle du Togo, en offrant aux opérateurs économiques une solution moderne de réception, de stockage, de traitement, de dédouanement et de distribution des marchandises.

Notre rôle s'inscrit en parfaite complémentarité avec celui du Port Autonome de Lomé. Le Port Sec constitue une extension terrestre de la chaîne portuaire, permettant de décongestionner certains flux, de rapprocher les services logistiques des industriels et de faciliter l'acheminement des marchandises vers les unités de production, les marchés nationaux et les corridors de l'hinterland.

La réussite de ce dispositif repose également sur un cadre institutionnel et opérationnel favorable, porté notamment par l'Autorité de Coordination de la PIA, qui joue un rôle essentiel dans la coordination, la facilitation et l'accompagnement des acteurs intervenant au sein de la plateforme.

Au-delà du Port Sec lui-même, la PIA dispose d'infrastructures complémentaires qui renforcent sa valeur ajoutée logistique, notamment un parking à camions, des espaces d'entreposage

importants, ainsi qu'un écosystème industriel intégré. Ces infrastructures permettent d'offrir aux opérateurs une solution plus complète, mieux organisée et adaptée aux exigences du commerce moderne.

À travers cette position, nous contribuons à fluidifier les échanges commerciaux, à réduire les délais et les coûts logistiques, tout en renforçant la compétitivité des entreprises installées au Togo. Le Port Sec de la PIA participe ainsi à l'ambition nationale de faire du Togo un hub logistique, industriel et commercial de référence en Afrique de l'Ouest.

En démarrant ses activités en janvier 2022, quels étaient les objectifs majeurs du Port Sec de la PIA ?

Dès son lancement, le Port Sec poursuivait plusieurs objectifs stratégiques majeurs.

Le premier était de contribuer à la décongestion du Port Autonome de Lomé, tout en offrant une plateforme complémentaire destinée à améliorer le traitement des flux de marchandises et la desserte des clients des pays voisins, en particulier ceux de l'hinterland. L'ambition était de renforcer la fluidité des opérations, de sécuriser les flux et de proposer aux opérateurs économiques une solution logistique plus organisée, plus proche de leurs besoins et mieux connectée aux corridors régionaux.

Le deuxième objectif était de rapprocher les services douaniers, logistiques et



de stockage, de dédouanement et de distribution.

Le troisième objectif consistait à mettre en place une infrastructure logistique moderne, conforme aux standards internationaux, capable d'accompagner la transformation locale des matières premières et de soutenir le développement industriel du pays.

Enfin, le Port Sec s'inscrivait dans une ambition plus large : renforcer le positionnement du Togo comme hub logistique et industriel régional, au service du commerce sous-régional, des corridors de l'hinterland et des opportunités offertes par la Zone de Libre - Echange Continentale Africaine.

Quel bilan après presque cinq années d'activités : emplois et performance ?

Après presque cinq années d'activités, le bilan du Port Sec de la PIA est très encourageant, aussi bien sur le plan opérationnel que sur le plan économique et social.

Sur le plan opérationnel, nous avons enregistré une progression significative des volumes traités. À titre d'exemple, le Port Sec a traité 89 340 EVP en 2025,

des activités logistiques destinées aux industries de la plateforme et aux opérateurs économiques.

Sur le plan économique et social, le Port Sec a également contribué à la création de plus de 500 emplois directs et indirects dans plusieurs domaines, notamment la logistique, le transport, la manutention, la sécurité, les opérations douanières et les services associés.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir participé à la construction progressive d'un écosystème industriel et logistique intégré, qui génère des opportunités pour les opérateurs économiques togolais, tout en renforçant la compétitivité du pays.

Au-delà des chiffres, notre plus grande satisfaction est d'avoir instauré une relation de confiance avec les clients, les industriels, les administrations et les partenaires de la chaîne logistique. Cette confiance repose sur la qualité de nos services, notre capacité d'adaptation et notre engagement constant en faveur de la fluidité, de l'efficacité et de la

(Suite à la page 7)

PAROLE AU DIRECTEUR DES RELATIONS STRATÉGIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PIA

(Suite de la page 6)

Dominique Nyazozo : « Le bilan du Port Sec de la PIA est très encourageant »



environ 144 000 EVP par an. Dans cette perspective, nous souhaitons notamment structurer et développer davantage les opérations export via le Port Sec de la PIA, avec une cible d'environ 2 000 EVP par mois, soit près de 24 000 EVP par an.

Cette croissance devra également accompagner le développement des activités industrielles de la PIA, en apportant aux unités de production des solutions logistiques fiables, rapides

et adaptées à leurs besoins d'importation de matières premières, d'exportation de produits finis et de distribution vers les marchés cibles.

Nous travaillons par ailleurs à l'intégration de nouvelles solutions numériques, afin d'améliorer le suivi en temps réel des opérations, la traçabilité des flux, la transparence vis-à-vis des clients et la prévisibilité des délais.

Un autre axe majeur consiste à renforcer notre rôle de plateforme logistique régionale, en attirant davantage de flux commerciaux en provenance ou à destination des pays de l'hinterland, notamment le Burkina Faso, le Niger et le Mali.

À moyen terme, notre ambition est de faire du Port Sec de la PIA une référence en Afrique de l'Ouest en matière de logistique intégrée, de performance opérationnelle,

de digitalisation et de facilitation du commerce régional.

Un mot à l'endroit des autorités togolaises pour conclure ?

Nous voudrions adresser nos sincères remerciements aux plus hautes autorités togolaises pour leur vision stratégique et leur engagement constant en faveur de la transformation économique, logistique et industrielle du pays.

Les investissements réalisés ces dernières années dans les infrastructures portuaires, logistiques, industrielles et de connectivité contribuent à créer un environnement plus attractif pour les investisseurs, plus favorable au développement des entreprises et plus porteur en matière de création d'emplois.

À travers le Port Sec de la PIA, nous réaffirmons notre engagement à accompagner cette dynamique nationale, en offrant des services logistiques performants, fiables et adaptés aux besoins des opérateurs économiques.

Notre ambition est de continuer à contribuer, aux côtés des autorités, des administrations, des partenaires privés et de l'ensemble de l'écosystème logistique, à faire du Togo un hub logistique, industriel et commercial de référence en Afrique de l'Ouest et sur le continent.

Nous souhaitons également saluer le rôle de l'Autorité de Coordination de la PIA, dont l'accompagnement institutionnel et la capacité de coordination constituent des atouts importants pour la réussite du Port Sec et, plus largement, pour le développement de l'écosystème industriel et logistique de la plateforme.

Ensemble, nous devons poursuivre les efforts pour bâtir une économie plus compétitive, plus résiliente et davantage orientée vers la transformation locale, la création de valeur et l'intégration régionale.

SECTEUR MARITIME

Edem Tengue : nouveau DG du Port autonome de Lomé

Edem Tengue est nommé Directeur Général du Port Autonome de Lomé (PAL). Il succède au Contre-amiral Fogan Adegnon qui dirigeait la plateforme portuaire depuis plusieurs années. La passation de charges a eu lieu le jeudi 2 juillet 2026.

Sa nomination intervient à un moment où le port poursuit plusieurs chantiers visant à renforcer sa position dans le commerce régional. Ancien ministre de l'Économie maritime et de la Protection côtière, ministre délégué chargé de l'Économie maritime jusqu'à une époque récente, Kokou Edem Tengue connaît les principaux dossiers liés au développement du secteur portuaire, à la logistique et au transport maritime. Le Port autonome de Lomé demeure l'une des

principales infrastructures économiques du pays. Il joue un rôle central dans les échanges commerciaux du Togo et dans le transit des marchandises à destination des pays de l'hinterland, notamment le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Son niveau de performance influence directement les recettes portuaires, les activités logistiques et l'attractivité du pays pour les investisseurs.

Le nouveau Directeur Général prend ses fonctions alors que la plateforme



poursuit la digitalisation de ses procédures, l'amélioration des services aux opérateurs économiques et l'optimisation des flux de marchandises.

Ces réformes visent à réduire les délais de traitement, à améliorer la fluidité des

opérations et à renforcer la compétitivité du port face aux autres plateformes du golfe de Guinée.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjoli - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires



Un partenariat public-privé entre
Le République Togolaise et ARISE IIP



UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL INTÉGRÉ DE 400 HECTARES, AVEC UN GUICHET UNIQUE



China Africa Building Material TOGO SAU(CBM TOGO SAU)
中非建材多哥股份公司

+228 22 53 01 70 | pia@arisenet.com | www.pia-togo.com